

Edito

Nous avons pris l'engagement de vous informer régulièrement de nos prises de positions lors des conseils municipaux. Monsieur le Maire semble ne guère apprécier cette méthode. Lors de la dernière séance du 9 décembre, Monsieur le Maire a déclaré « avoir décidé de signaler toute atteinte à mon encontre aux services compétents ».

Considère-t-il que notre devoir d'information envers vous, même si nos positions sont contraires aux siennes, est une atteinte à sa personne ?

Notre devoir d'élus ne se borne pas à une présence en conseil municipal et en commission et au devoir de silence ! Soulignons que tout élu s'expose aux critiques qu'elles soient positives ou négatives, c'est le principe même de la démocratie.

Il ne faut pas confondre l' élu et l'homme.

D'ailleurs revenons sur la démocratie !

Monsieur le Maire n'aurait-il pas du accepter la représentation d' élu MCS dans le groupe de travail sur le PLU ?

Certains élus ne peuvent accepter d'être « prête nom » et se contenter de devoir être dans le silence. C'est tout à leur honneur ! D'ailleurs, Madame la 1^{er} adjointe et adjointe aux finances l'a très bien compris et c'est pourquoi, nous avons appris à ce conseil municipal, sa démission.

Toujours pas le moindre débat sur les orientations budgétaires, pourtant obligatoires dans un délai de 2 mois avant le vote du budget qui lui doit être effectif avant le 31 mars 2009.

Comme le dit l'adage « mieux vaut prévenir que courir ».

Les élus MCS

Prochain Conseil Municipal le 7 janvier 2009.
La séance est publique.
Vous avez le droit d'y assister.

Décryptage de la séance du conseil municipal

Heureusement qu'on est venu !!!

L'opposition menacée d'un procès !

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire s'est senti obligé de se justifier suite à la parution de notre journal n°2. Nous avons eu le droit à un long monologue et sermon sur certains de nos sujets ; pour finir sur une menace de procès en diffamation. Nous sommes très étonnés par cette réaction disproportionnée.

On aurait pu rater ça !!!

En cette fin d'année, les élus MCS souhaitent à chacun d'entre vous et pour vos familles de très bonnes fêtes et que l'année 2009 voit la réussite de tous vos projets.

EVENEMENT : dont on parle peu ...60 ans déjà.

Le 10 décembre 1948, les 58 Etats Membres qui constituaient alors l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, ont adopté la **Déclaration Universelle des droits de l'homme** à Paris. Elle est la première reconnaissance universelle du fait que les libertés et les droits fondamentaux sont inhérents à tout être humain, qu'ils sont inaliénables et s'appliquent à tous. Ce jour là, la communauté internationale s'est engagée par ce texte de 30 articles, compréhensibles, accessibles et courts comprenant un préambule à défendre la dignité et la justice pour chacun d'entre nous. **EXTRAITS :**

Préambule :

Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde.

Article 1 :

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 2 :

Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

Pour en savoir plus :

<http://www.un.org/french/aboutun/dudh.htm>

Vos Questions Nos Réponses

Qu'est-ce qu'une convention de partenariat mairie – Trésor public ?

Plus de 6 000 collectivités territoriales, mairie, départements, régions, inter-communautés ont déjà signé une charte de partenariat avec le Trésor public. Il s'agit d'une démarche commune afin de renforcer les liens entre la mairie et le comptable du trésor.

Dans ce nouveau cadre, Trésor public et mairie renforceront leur collaboration, se fixant des engagements communs afin de rechercher plus d'efficacité et une meilleure qualité du service rendu à l'usager.

Il s'agit notamment d'optimiser les circuits financiers et d'améliorer ainsi la qualité de la gestion et le service rendu aux habitants : fournisseurs, prestataires, associations.

Parmi les axes prioritaires, on peut citer la mise en œuvre d'un contrôle partenarial qui doit permettre de raccourcir les délais de paiement, l'amélioration de la connaissance du patrimoine de la collectivité, le développement de la dématérialisation et l'accent porté sur le conseil financier et comptable.

Un pilotage rigoureux pour un suivi des réalisations et des résultats obtenus.

Mais cette convention de partenariat ne permet pas au Trésor public de gérer la commune, de définir les priorités d'investissements au nom de la libre administration des collectivités.

Nous approuvons cette signature qui est un signe fort de l'engagement de la commune vers un meilleur service rendu aux citoyens.

Directeur de la publication : Françoise Marais
Editer par Espace repro – 37, rue du Pré gauchet
– 44000 NANTES – 02 51 720 720
Dépôt légal : décembre 2008
N° ISSN : en cours

Infos Générales

Démission !

Déjà 8 mois que vous nous avez élus à des responsabilités communales. Nous avons essayé de porter notre projet au sein du conseil municipal. Nous avons obtenu des avancées, nous avons essayé des refus mais jamais nous n'avons renoncé. Nous avons approuvé des décisions qui nous paraissaient positives pour la commune, nous avons voté contre celles qui nous semblaient ne pas tendre vers l'intérêt collectif, le bien des habitants.

Nous avons appris la démission raisonnée et réfléchie de la première adjointe, adjointe aux finances. Nous espérons que celle ci ne sera pas vaine et que de nombreux élus prendront conscience que seule la démocratie, la transparence, le respect d'autrui et un réel travail d'équipe permettront d'obtenir les objectifs pour lesquels vous les avez désignés.

P.L.U.

Lors de la séance du 3 Septembre, les élus étaient amenés à se prononcer sur la procédure de concertation menée dans le cadre de la révision du POS. Lors du dernier conseil, cette procédure a été complétée par un registre dédié à la procédure de concertation mis à la disposition du public.

Ce n'est pas un registre qui va nous rassurer.

Même si c'est une avancée, cela ne répond pas à nos souhaits, nous ne sommes pas dans la concertation.

Quels projets ne sont pas à communiquer ?

Devant ce manque de transparence, nous nous sommes donc abstenus lors du vote.

La Loire

Contrairement aux propos de Monsieur Le Maire, ce n'est pas le Conseil Général qui est à l'initiative de la modification du tracé de la RD 923 ; mais c'est le conseil municipal de Mésanger, sur demande du Maire (délibération 129 – séance du 6 novembre 2008). Nous continuons donc à demander des éclaircissements sur ce dossier. Toutes nos questions du journal N° 2 demeurent d'actualité.

Nous rencontrer

Nos permanences :

Les 1^{ers} et 3^{èmes} samedis de chaque mois ou sur rendez-vous.
DE 10H00 à 12H00

Nos coordonnées

Les élus MCS

Salle Jacques Prévert (anciennement St Paul)
rue de la Chapellainerie – 44522 MESANGER
Tél : 02.51.14.18.45 - e-mail : elus.mcs@orange.fr